



## Les Amis de l'Avenue du Château à Meudon

Association Loi 1901

Meudon, le 16 octobre 2019

Monsieur Denis Larghero  
Maire de Meudon

### **Zone 30 dans le quartier de l'Avenue du Château**

Monsieur le Maire,

Suite à la consultation des comités de quartier, et suite à notre courrier du 19 juin 2019 donnant notre plein soutien, nous avons compris que votre décision est prise d'appliquer une limite maximum de 30km/h à la plupart des rues de notre quartier, à l'exclusion évidemment des voies départementales.

Nous espérons que cette décision a pu déjà être formellement confirmée par les autorités concernées, mais nous nous inquiétons des informations venant de vos services, selon lesquelles la mise en œuvre de cette mesure pourrait attendre l'enfouissement des réseaux en 2021 ou au-delà...

Dans notre courrier précédent nous avons expliqué que la règlementation actuelle de la vitesse dans ce quartier était totalement incohérente et donnait lieu à une signalisation illisible et à une débauche de panneaux inutiles. Vous trouverez au verso un plan, que nous pensons exhaustif, de la signalisation actuelle concernant la limite de vitesse. Il démontre l'impossibilité pour un conducteur de comprendre la règle à respecter, comme par exemple rue Porto-Riche ou rue des Capucins.

Nous suggérons donc que sans attendre les travaux éventuels d'aménagement des chaussées, l'ensemble du quartier soit transformé en zone 30, que tous les panneaux inutiles soient enlevés et que seules les entrées et sorties du quartier soient signalées zone 30 / fin de zone 30. Les 3 voies en sens uniques, qui nécessitent une signalisation particulière pour les cyclistes, étant déjà équipées, ce changement ne nécessite, à notre connaissance, aucuns travaux d'aménagement en dehors de la signalisation.

S'il est envisagé d'inclure l'avenue Jacqueminot dans la zone 30, notre proposition de signalisation devrait évidemment être adaptée, en incluant sans doute les rues adjacentes.

Toujours dans le souci de clarifier la règlementation, nous suggérons que la montée vers la forêt de l'avenue Marcellin Berthelot soit aussi limitée à 30km/h sur les 300m où elle est actuellement limitée à 40km/h!

Nous souhaitons une signalisation plus simple, plus lisible, plus esthétique et plus efficace et nous espérons que notre suggestion pourra être mise en œuvre dans les meilleurs délais. Nous sommes évidemment à votre disposition et à celle de vos services pour des compléments si vous le souhaitez.

Bien cordialement,

Daniel Thouvenin

Copie : M Alain Bastian, Directeur de l'environnement urbain  
M Nicolas Deverre, directeur de Territoire Ouest, GPSO  
Mme Chloé Demonet, Ingénieure des Services culturels et du patrimoine, UDAP 92  
Association des Riverains du Quartier du Potager du Dauphin (ARQP)



Situation actuelle

Rue Porto-Riche : 30km/h dans le sens NS (panneau à l'entrée, pas de panneau 30) 50 km/h dans le sens SN  
 Rue des Capucins : dans les deux sens succession de panneaux 30/fin de zone 30/30/ entrée zone 30  
 Les voies principales sont plus ou moins limitées à 30, les voies secondaires sont limitées à 50



Proposition AAAC applicable sans délai

Uniformité dans toute la zone, simplicité et lisibilité de la signalisation  
 Economie de panneaux et amélioration de l'esthétique